

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu

SEANCE DU 16 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-six mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, de la Commune de Sainte-Croix-du-Mont, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Michel LATAPY, MAIRE.

Etaient Présents :

M.LATAPY, D. APPLAINCOURT, C.CIGANA, Y.DAVIAU, E. AGUILAR-MORA, H.CHOUVAC, J. CIFUENTES, X. COMOLET, A.DUBREUILH, A GALLART, S. HEUSSLEIN, C. LALANNE, L. LARRIEU.

Absents excusés : S. MEMES, E. COUTURES.

Monsieur Daniel APPLAINCOURT est nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 26 mai 2020 est adopté à l'unanimité.

Délibérations :

Tirage au sort des jurés d'assise 2021 :

Après avoir procédé au tirage au sort, Madame Véronique SICRE a été désignée et approuvée à l'unanimité des membres présents.

Désignation des membres dans les commissions municipales et organismes extérieurs :

ENTRETIEN ET VALORISATION DU PATRIMOINE	Hervé CHOUVAC, Cyril CIGANA, Stéphanie MEMES, José CIFUENTES, Elisabeth AGUILAR, Daniel APPLAINCOURT, Ségolène HEUSSLEIN.
VOIRIE ET RESEAUX	Daniel APPLAINCOURT, Xavier COMOLET, Laurence LARRIEU, Anthony GALLART, Yohann DAVIAU.
ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE SECURITE PAISIBILITE	Daniel APPLAINCOURT , Eliane COUTURES, Christiane LALANNE, Agnès DUBREUILH, Anthony GALLART.
FLEURISSEMENT ET EMBELLISSEMENT	Conseil Municipal : Daniel APPLAINCOURT, Agnès DUBREUILH, Elisabeth AGUILAR. Hors Conseil Municipal : Annie HAZERA.
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE TOURISME, VITICULTURE	Cyril CIGANA , Hervé CHOUVAC, Anthony GALLART, Laurence LARRIEU, Christiane LALANNE, José CIFUENTES.
FINANCES, CADASTRE	Hervé CHOUVAC, Daniel APPLAINCOURT, Christiane LALANNE, Eliane COUTURES, Cyril CIGANA.
URBANISME	Hervé CHOUVAC, Laurence LARRIEU, Daniel APPLAINCOURT, Cyril CIGANA, Yohann DAVIAU, José CIFUENTES.
ECOLE, CANTINE, CAISSE DES ECOLES	Xavier COMOLET, Laurence LARRIEU, Anthony GALLART, Yohann DAVIAU.
ASSOCIATIONS, JEUNESSE, SPORT,	Cyril CIGANA , Daniel APPLAINCOURT, Christiane LALANNE, Eliane COUTURES, Ségolène HEUSSLEIN.
FETES ET CEREMONIES	Stéphanie MEMES , Daniel APPLAINCOURT, Eliane COUTURES, Christiane LALANNE, José CIFUENTES, Ségolène HEUSSLEIN.
COMMUNICATION	Yohann DAVIAU , Daniel APPLAINCOURT, Laurence LARRIEU, José

	CIFUENTES, Christiane LALANNE.
PERSONNEL COMMUNAL	Daniel APPLAINCOURT, Laurence LARRIEU, Xavier COMOLET, Ségolène HEUSSLEIN.
AIDE SOCIALE	Daniel APPLAINCOURT , Eliane COUTURES, Elisabeth AGUILAR, Christiane LALANNE, Stéphanie MEMES, Ségolène HEUSSLEIN.
LISTE ELECTORALE	Daniel APPLAINCOURT, Agnès DUBREUILH.
APPEL D'OFFRES	Titulaires : Hervé CHOUVAC, Daniel APPLAINCOURT, Yohann DAVIAU Suppléants : Xavier COMOLET, Cyril CIGANA, Christiane LALANNE.
OUVERTURES DES PLIS	Titulaires : Hervé CHOUVAC, Yohann DAVIAU, Daniel APPLAINCOURT. Suppléants : Xavier COMOLET, Cyril CIGANA, Christiane LALANNE.

Commission appel d'offres et ouverture des plis :

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient d'élire les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat. Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Considérant qu'outre le Maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal.

Sont élus, à l'unanimité:

Président de la commission d'appel d'offres: Monsieur Michel LATAPY.

Les délégués titulaires sont: M. Hervé CHOUVAC, Daniel APPLAINCOURT, Yohann DAVIAU.

Les délégués suppléants sont: M. Xavier COMOLET, Cyril CIGANA, Christiane LALANNE.

Délégués au Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de Verdélais :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner les délégués représentant la Commune au Comité Syndical du SIAEP (Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de Verdélais) auquel elle est adhérente.

Il demande aux membres du Conseil Municipal de faire connaître leur candidature.

Après avoir procédé à l'élection ont été désignés à l'unanimité:

Délégués titulaires: Michel LATAPY, Anthony GALLART

Délégués suppléants: Daniel APPLAINCOURT, Yohann DAVIAU.

Délégués au SISS :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner les délégués représentant la Commune au Syndicat Intercommunal de transport scolaire, auquel elle est adhérente.

Il demande aux membres du Conseil Municipal de faire connaître leur candidature.

Après avoir procéder à l'élection ont été désignés à l'unanimité:

Délégués titulaires: Stéphanie MEMES, Agnès DUBREUILH.

Délégués au SDEEG (syndicat départemental d'énergie et d'électricité de la Gironde):

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner les délégués représentant la Commune au SDEEG, auquel elle est adhérente.

Il demande aux membres du Conseil Municipal de faire connaitre leur candidature.

Après avoir procéder à l'élection ont été désignés à l'unanimité:

Délégué titulaire: Michel LATAPY,
Délégué suppléant : Daniel APPLAINCOURT.

Délégués au CNAS (Comité National d'Action Sociale) :

Monsieur le maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la désignation d'un délégué élu au comité national d'action social auprès duquel la collectivité a adhéré depuis de nombreuses années.

Le Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS), est une association loi 1901 à but non lucratif, créée le 28 juillet 1967, dont le siège est situé 10bis, parc Ariane, bâtiment Galaxie, 78284 Guyancourt Cedex, une antenne du CNAS au niveau local est située à Bordeaux Lac. Il s'agit d'un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction...) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre aux besoins et attentes des personnels territoriaux.

Monsieur le Maire après avoir fait appel à candidature,

Madame HEUSSLEIN Ségolène est candidate pour occuper la fonction de délégué au comité d'action sociale.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de nommer Madame HEUSSLEIN Ségolène. en qualité de délégué CNAS du collège des élus, pendant toute la durée du mandat.

Election des délégués communautaires :

Le conseil municipal de la commune de la Commune de Sainte Croix du Mont,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les règles actuellement en vigueur, la commune de Sainte Croix du Mont est représentée dans le Conseil Communautaire par un délégué titulaire et un délégué suppléant dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal à savoir :

Délégué Titulaire : M. Michel LATAPY

Délégué Suppléant : M. Daniel APPLAINCOURT

Délégation du Conseil Municipal au Maire – complément délibération N°2020-13 :

Monsieur le Maire rappelle le contenu de la délibération citée en objet concernant les délégations du Conseil Municipal au Maire.

Il s'agit par la présente délibération de fixer un montant maximum pour la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, ainsi que pour réaliser des lignes de trésorerie n cas de besoin.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- De fixer le montant maximum pour la réalisation des emprunts à : 100000.00 €
- De fixer le montant maximum pour la réalisation de ligne de trésorerie : 50000.00 €

Monsieur le Maire précise qu'il ne prendra pas de décision importante notamment en matière d'emprunt, sans l'approbation du Conseil Municipal.

Fixation du nombre des membres du conseil d'administration du CCAS :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal.

Il précise que leur nombre ne peut être supérieur à 12 (et qu'il ne peut être inférieur à 6) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à 12 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le Maire.

Membres du Conseil Municipal :

- Daniel APPLAINCOURT
- Eliane COUTURES
- Elisabeth AGUILAR-MORA
- Christiane LALANNE
- Stéphanie MEMES
- Ségolène HEUSSLEIN

Membres extérieurs Conseil Municipal :

- Annie HAZERA
- Michèle APPLAINCOURT
- Nicole DEHAUT
- Hubert GARBAY
- Bernard JANTHIEU
- Jean-Claude LAPOUGE

Commission école :

Monsieur le Maire informe les membres de la commission école que le dernier conseil d'école aura lieu le lundi 29 juin 2020 à 18h00.

Les membres de la commission école sont conviés à participer à cette réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures et trente minutes.